

Le mot du maire

Voici comme promis lors des vœux du 6 Janvier 03, le 1er numéro de Château-Garnier Infos. Cette lettre municipale qui paraîtra tous les deux mois environ vous relatara dans un style volontairement très concis les dernières informations concernant notre commune. Bien évidemment certains sujets seront développés dans le prochain bulletin municipal, qui sera diffusé début juillet.

Compte-rendu des réunions du Conseil Municipal

REUNION DU 13/12/02

Subvention à La Clique

Une subvention de 550€ est accordée à la Clique « L'Espérance » pour l'achat de tenues vestimentaires.

Reprise par la commune des parcelles appartenant à l'Association foncière de Saint-Romain

La dissolution de cette association crée à la suite du remembrement l'oblige à transférer ses biens à la commune ou aux communes concernées par le périmètre de remembrement après acceptation des conseils municipaux. Après délibération, le conseil accepte le transfert des biens suivants au profit de la commune de Château-Garnier :

- Section ZA n° 11 Le Tranchis du Chail : 2a 43ca
- Section ZA n° 14 : 13a 03ca
- Section ZA n° 16 : 9a 93 ca
- Section ZA n° 20 Les vallées:5a 59ca

Location de la sonorisation de la Salle des Fêtes

Une sonorisation appartenant au Comité des Fêtes a été installée à la Salle des Fêtes. Le tarif de location est de 10€par manifestation.

Tarif des concessions

A partir du 1/01/03, les tarifs suivants seront appliqués pour les concessions dans le cimetière :

- concession perpétuelle : 60€/le m²
- " cinquantenaire : 30€/le m²
- " trentenaire : 15€/le m²
- " temporaire (<15ans) : 7€/le m²

Charges locatives pour les logements du presbytère

Actuellement l'électricité pour l'éclairage des parties communes et le ménage de celles-ci (1/2 h/semaine) sont payés par la mairie. Après évaluation, le conseil décide de faire payer mensuellement et à chaque locataire (M. Goutte, Porcheron et Melle Thillard) la somme de 9,50€.

REUNION DU 17/01/03

Tarifs de location de la salle paroissiale

Après délibération le conseil décide que cette salle sera désormais dénommée salle « Semailles au vent ». Le groupe folklorique « L'Eteurbeuil » et le secteur paroissial disposeront gratuitement et prioritairement de cette salle. Ils devront faire connaître leur planning d'utilisation pour chaque trimestre.

Les autres associations disposeront gratuitement de cette salle pour leur assemblée générale annuelle.

Cette salle pourra également être louée mais ne pourra recevoir qu'un maximum de 40 personnes et il ne pourra pas y être servi de repas chaud (les buffets froids y seront tolérés).

Tarif des locations , chauffage compris :

- 1€pour les associations communales
- 4€pour les associations hors communes ou les particuliers.

Les réservations se feront à la mairie.

Redevance assainissement 2003

- Redevance fixe annuelle : 55€ la moitié payable chaque semestre (tout semestre commencé sera dû intégralement)
- Redevance de 0,49 € /m³ par d'eau consommée

Bilan financier 2002

-Fonctionnement

- Recettes : 433078,77€
- Dépenses : 291347,22€
- Excédent : 141731,55€

-Investissements

- Recettes : 202200,88€
- Dépenses : 208907,21€
- Recettes reportées : 42418,66€
- Dépenses reportées : 94089,49€

-Résultat d'exploitation:14657.80 €

Aménagement des abords de l'église et travaux à La Rêverie

Actuellement, les abords de l'église jouxtant La Rêverie ne sont pas propriété communale, contrairement à ce que laisse croire l'usage. Ces terrains appartiennent à M. et Mme Gilles CHEVAIS (parcelles N° 452 et N°453) et suite à une récente transaction à Mme Catherine MARTIN (parcelle N°451).

Les travaux d'extension de la Rêverie nécessitant un accès pour le chantier dans un premier temps et ultérieurement un accès aux services de secours pour la Maison de Retraite et également l'église, le conseil municipal a mandaté le maire pour rencontrer les propriétaires, afin d'apporter une solution à la situation actuelle.

Suite à ces rencontres, M. et Mme Gilles CHEVAIS ont proposé de faire don des parcelles N°452 et 453 à la commune par le biais d'une cession gratuite, Mme Catherine MARTIN, quant à elle, cédant également gratuitement une portion de 2,30 m de large entre l'église et sa propriété (les plans sont affichés à la Mairie).

Pour permettre le passage des engins et l'accès sécurisé au chantier, la murette jouxtant l'église va être démolie.

A la fin des travaux, la place va être remise en état (conformément au constat d'huissier) avec les aménagements nécessités par la création de ce nouvel accès, aux frais de La Rêverie (bordurettes, reconstitution du sol béton et confection d'un sol stabilisé sur le côté de l'église).

Pour information, La Rêverie passe de 58 à 67 lits, 22 chambres doubles devenant individuelles. A terme, le nombre de personnes employées passera de 25 à 30 .

Chaufferie collective

L'appel d'offre concernant l'attribution des travaux a été lancé début janvier et l'ouverture des plis aura lieu le vendredi 14 février à 17h30.

Logement « Rue de la Poste »

Mr Massé et Mr Perault ayant déménagé en Haute-Vienne pour raison professionnelle . La candidature de Mr et Mme Declerc pour ce logement sera proposée au prochain conseil municipal.

Etat civil

NAISSANCES

Nous avons eu le plaisir d'enregistrer la naissance de 2 enfants en ce mois de janvier. Bienvenue à Mathéo et Soline et toutes nos félicitations aux heureux parents (Mr Vignaud Nicolas-Mlle Tromas Lydie et Mlle Baillargeat Sylvie).

DECES

- Mr Delhoume Raymond (Maison de Retraite) le 30/01/03
- Mr Bouyer Jean (Piamé) le 06/02/03

Prochain conseil municipal : vendredi 14/02

(Ordre du jour affiché à la mairie à partir du 10)